

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024****DÉPARTEMENT****Haute-Garonne****Nombre de conseillers****En exercice 19****Présents 18****Procuration 1****Votants 19**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à 18h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Francis ROUZAUD,

Doyen du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 15/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/11/2024

Date d'affichage de la délibération :

03 DEC 2024

Etaient présents : MM. ROUZAUD, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, GLEYSSES, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, JAIME.

Ont donné procuration :**Monsieur Guillaume VERGER a donné procuration à Madame Charlotte MOENNARD.**

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-78 Election du nouveau Maire de la commune de Flourens*Exposé*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner M Didier CORTES pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observations, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal. M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Décision

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

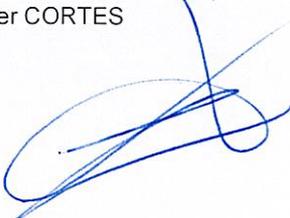
A obtenu :

Mme Marion RIVOIRE 19 voix (dix-neuf voix)

Mme Marion RIVOIRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Président de séance
Francis ROUZAUD
Doyen du Conseil Municipal